

Sommaire

- * La mэрule pleureuse (*Serpula lacrymans*)
- * Vaccination contre le virus du papillome humain (VPH)
- * Campagne de vaccination annuelle contre la grippe 2016-2017
- * Info Zika
- * Nouveauté Pédiculose

CONNAISSEZ-VOUS LA MÉRULE?

- * Elle a fait les manchettes quelques fois au cours des dernières années.
- * Elle s'attaque aux bâtiments.
- * Elle n'entraîne pas de problèmes de santé.

Biologie

La mэрule pleureuse (*Serpula lacrymans*) est un champignon macroscopique qui se nourrit de bois. Elle se retrouve presque exclusivement dans les bâtiments, est considérée très destructrice et difficile à contrôler. Elle est aussi connue sous le nom de « champignon de la pourriture sèche » (dry rot) qui réfère à l'état de dégradation du bois qui a été attaqué par le champignon.



Ce champignon se développe en produisant du mycélium (un ensemble de filaments qui permet d'absorber les éléments nutritifs). Selon les conditions environnementales (lumière, humidité), le mycélium sera blanchâtre, jaune ou mauve, mince ou de consistance ouateuse.

La présence d'humidité en excès dans un substrat est une condition nécessaire à la croissance de ce champignon. S'il y a diminution de l'humidité, des fructifications (pouvant mesurer de 10 à 50 cm mais pouvant atteindre jusqu'à deux mètres de large) se forment. La marge de ses structures peut laisser suinter des gouttelettes d'eau, d'où le nom « mэрule pleureuse ».

La mэрule possède des particularités biologiques qui en font un champignon très envahissant une fois qu'il a colonisé un bâtiment. Son mycélium peut, entre autres, s'infiltrer à travers les joints de maçonnerie et transporter sur plusieurs mètres l'eau et les nutriments à partir du substrat humide où il est déjà établi. Ceci lui permet d'attaquer des matériaux secs ailleurs dans le bâtiment. Les bâtiments les plus à risque sont ceux qui ont été inoccupés pendant de longues périodes ou qui ont eu peu d'entretien, qui sont mal ventilés ainsi que ceux qui ont subi des dommages structuraux permettant les infiltrations d'eau.

Risques à la santé

Selon l'INSPQ (2015), il n'existe actuellement aucune indication à l'effet que la mэрule engendre chez l'humain des symptômes d'irritation ou d'inflammation, qu'elle produise des mycotoxines, ou qu'elle ait la capacité de provoquer des infections respiratoires. Aucune composante allergène spécifique n'a été identifiée chez ce champignon.

Cependant, les conditions favorables à la croissance de la mэрule peuvent favoriser le développement de moisissures, qui elles peuvent parfois causer des problèmes de santé.

Mesures de prévention

L'entretien régulier d'un bâtiment, le contrôle des sources d'humidité, une bonne ventilation sont les mesures à considérer pour prévenir la croissance de ce champignon.

La mэрule pleureuse n'est pas considérée comme une préoccupation de santé publique mais davantage comme une préoccupation de sécurité publique notamment au regard des dommages qu'elle peut causer aux bâtiments.

Au Québec

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a récemment mis sur pied un comité interministériel chargé de documenter les problématiques générées par la mэрule pleureuse. Le MSSS y participe.

Le cas d'une maison contaminée par la mэрule à Saint-Marcellin (Bas-Saint-Laurent) a fait l'objet cet été d'un projet pilote; le démantèlement, la décontamination et l'enfouissement des débris ont été suivis de près afin d'élaborer une marche à suivre sécuritaire pour les intervenants impliqués lors d'une démolition de ce type.

SOURCE :

INSPQ, 2015, *La mэрule pleureuse dans l'environnement intérieur et le risque à la santé : un avis scientifique*, [En ligne] [\[https://www.inspq.qc.ca/publications/2043\]](https://www.inspq.qc.ca/publications/2043).

INSPQ, *Compendium sur les moisissures*, [En ligne] [\[https://www.inspq.qc.ca/moisissures\]](https://www.inspq.qc.ca/moisissures).

VACCINATION CONTRE LES VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN (VPH)

Nouveautés et mise à jour des connaissances – 2016

Le vaccin nonavalent (Gardasil 9) est homologué au Canada depuis avril 2015. Ce vaccin contient 5 types de VPH de plus que le vaccin quadrivalent (Gardasil). Comme pour les autres vaccins contre le VPH, l'efficacité maximale est obtenue lorsque le vaccin est administré avant le début de l'activité sexuelle.

Les souches incluses dans ce vaccin sont 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58. Les deux premières sont à l'origine de verrues génitales (condylomes), et les 7 suivantes, des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers génitaux et anaux, chez l'homme et la femme.

Utilisation des vaccins contre les VPH dans le programme de vaccination gratuite	
Vaccin nonavalent (Gardasil 9)	Vaccin quadrivalent (Gardasil)
6, 11 (verrues génitales) 16, 18, 31, 33, 45, 52, 58 (cancers)	6, 11 (verrues génitales) 16, 18 (cancers)
Depuis le 1 ^{er} septembre 2016	Jusqu'à épuisement de l'inventaire. Par la suite, utilisation du vaccin nonavalent.
Filles et garçons en 4 ^e année du primaire : 2 doses	Mise à jour de la vaccination des filles en 3 ^e secondaire. Tous les autres groupes pour qui la vaccination gratuite contre les VPH est indiquée selon le PIQ.

Nombre de doses nécessaires :

- Deux doses administrées à 6 mois d'intervalle ou plus sont requises pour la protection des personnes en bonne santé âgées de 9 à 17 ans.
- Trois doses sont requises pour les personnes âgées de 18 ans et plus. La deuxième dose est administrée 2 mois après la première dose, et la troisième, 6 mois après la première dose.
- Une seule dose additionnelle est requise pour les personnes qui ont reçu une dose avant l'âge de 18 ans.

Le vaccin nonavalent peut être administré aux personnes déjà vaccinées avec le vaccin quadrivalent qui désirent bénéficier de la protection additionnelle du Gardasil 9. Cependant, le nombre de doses de vaccin nécessaires pour assurer cette protection complémentaire reste inconnu, et la vaccination n'est pas gratuite dans ce cas.

CAMPAGNE DE VACCINATION ANNUELLE CONTRE LA GRIPPE – 2016-2017

Le Programme de vaccination contre l'influenza a pour but de prévenir les complications, les hospitalisations et les décès dus à la grippe dans les groupes à risque élevé.

De nombreux virus sont responsables d'infections respiratoires tels le virus respiratoire syncytial (VRS) et le coronavirus, mais le virus de l'influenza est le seul pour lequel un vaccin est disponible.

Il existe des preuves robustes sur l'efficacité du vaccin à prévenir l'infection par le virus de l'influenza ainsi que ses complications. L'efficacité varie selon les années, en fonction des souches incluses dans le vaccin et de leur appariement avec les souches circulantes. Les données actuelles sur la protection indirecte des patients par la vaccination des travailleurs de la santé ne sont pas aussi solides, mais le vaccin protège le travailleur de façon individuelle. Par ailleurs, des questionnements sur la réponse immunitaire lors de vaccination répétée ont été soulevés. Considérant ces données, le Comité sur l'immunisation du Québec produira un avis en 2017 qui viendra préciser les contours du programme de vaccination contre l'influenza. Pour 2016-2017, les groupes à vacciner demeurent inchangés.

La campagne de vaccination a débuté le 1^{er} novembre 2016.

NOUVEAU CETTE ANNÉE

Les personnes vivant en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine visées par la vaccination contre la grippe sont invitées à prendre rendez-vous :

- Sur le site monvaccin.ca, en tout temps;
OU
- Par téléphone au 1 844 689-1202, sur les heures de bureau.

CECI PERMET DE RÉDUIRE LE TEMPS D'ATTENTE POUR LES PERSONNES AYANT PRIS RENDEZ-VOUS.

Les personnes visées par la vaccination contre la grippe sont les suivantes :

- ✓ Les adultes âgés de 60 ans et plus;
- ✓ Les femmes enceintes aux 2^e et 3^e trimestres de la grossesse;
- ✓ Les enfants âgés de 6 à 23 mois;
- ✓ Les personnes âgées de 2 ans et plus atteintes de maladies chroniques (incluant les femmes enceintes, quel que soit leur trimestre);
- ✓ L'entourage de ces personnes à risque ainsi que les parents d'enfants de moins de 6 mois;
- ✓ Les travailleurs de la santé.

la vaccination demeure le meilleur moyen de prévention contre la grippe et ses complications.

Vaccins disponibles contre l'influenza pour la saison 2016-2017

RESTEZ LOIN DE LA GRIPPE

Produits	Clientèle
Fluzone Quadrivalent (injectable, inactivé)	Enfants âgés de 6 à 23 mois Enfants âgés de 2 à 17 ans* : • atteints de maladies chroniques • contacts domiciliaires de personnes à risque élevé
Flumist Quadrivalent (intranasal, vivant atténué)	Enfants âgés de 2 à 17 ans* : • atteints de maladies chroniques • contacts domiciliaires de personnes à risque élevé
Fluviral trivalent (injectable, inactivé)	18 ans et plus**
Influvac trivalent (non disponible pour la région 11)	18 ans et plus
Fluad trivalent (injectable, inactivé)	65 ans et plus hébergées en CHSLD

RESTEZ LOIN DE LA GRIPPE

*Chez les enfants visés, âgés de 2 à 17 ans, les vaccins inactivés ou intranasals peuvent être utilisés.

**Bien que ce vaccin soit « réservé » aux personnes de 18 ans et plus, il peut être utilisé à partir de l'âge de 6 mois.

Souches incluses dans les vaccins

Dans tous les vaccins (trivalents et quadrivalents) :

- ✓ A/California/07/09 (H1N1)
- ✓ A/Hong Kong/4801/2014 (H3N2)
- ✓ B/Brisbane/60/08 (B/Victoria)

Dans les vaccins quadrivalents seulement :

- ✓ B/Phuket/3073/13 (B/Yamagata)

Tous les vaccins contre l'influenza (injectable et intranasal) peuvent être administrés sans danger et sans précaution particulière aux personnes présentant de l'anaphylaxie aux œufs.

Il n'y a plus d'utilisation préférentielle du vaccin vivant atténué intranasal (Flumist) chez les jeunes de 2 à 17 ans, on peut utiliser le vaccin inactivé ou le vaccin vivant, au choix.

Pour obtenir les informations détaillées sur les vaccins offerts gratuitement dans le cadre du programme québécois de vaccination contre la grippe, consultez le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/chap10-5-1.pdf>

INFO ZIKA

L'Agence de santé publique du Canada recommande que les femmes enceintes et celles qui envisagent de devenir enceintes, **évitent tout voyage** dans les pays ou dans les régions des États-Unis où il y a transmission du virus Zika par les moustiques.

Voici les liens pour obtenir des informations à jour et utiles sur le Zika :

Gouvernement du Canada - Fiche d'information sur le virus Zika : <http://canadiensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/zika-virus/index-fra.php>

Gouvernement du Canada - Recommandations canadiennes pour la prévention et le traitement du virus Zika : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/16vol42/dr-rm42-5/ar-01-fra.php?_ga=1.74095633.2075505612.1392734981

Organisation mondiale de la santé - Fiche d'information sur le virus Zika (anglais seulement) : http://www.wpro.who.int/mediacentre/factsheets/fs_05182015_zika/en/

Organisation mondiale de la santé - Rapport de situation maladie à virus Zika (en anglais seulement) : <http://www.who.int/emergencies/zika-virus/situation-report/en/>

Organisation panaméricaine de la santé - Infection à virus Zika (en anglais seulement) : http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=11585&Itemid=41688&lang=en

Vaccination contre le pneumocoque

Pensez-y!

Profitez de la séance de vaccination contre la grippe pour administrer le vaccin contre le pneumocoque, si ce dernier est recommandé. L'un des deux vaccins contre le pneumocoque peut être indiqué selon l'âge et les conditions médicales : Pevnar 13 ou Pneumovax 23.

Voir les sections 10.3.3 et 10.3.4 du Protocole d'immunisation du Québec.

Pevnar 13 : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/chap10-3-3.pdf>

Pneumovax 23 : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/chap10-3-4.pdf>

Liens utiles pour les professionnels de la santé

Bulletin flash GRIPPE :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001735/>

Protocole d'immunisation du Québec :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000105/>

Agence de santé publique du Canada, information générale sur la grippe : <http://www.canadiensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/flu-grippe/index-fra.php>

Agence de santé publique du Canada, déclaration du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur la vaccination antigrippale pour la saison 2016-2017 :

<http://www.phac-aspc.gc.ca/naci-ccni/flu-2016-grippe-fra.php>

NOUVEAUTÉ PÉDICULOSE

L'Institut de santé publique du Québec (INSPQ) offre une nouvelle formation :

« Résistance des poux aux pyréthrinés - Une nouvelle approche de traitement et de contrôle »

Pour tous les détails sur la formation, consultez le :

<http://campusvirtuel.inspq.qc.ca/pages/resistance-des-poux-aux-pyrethrinés>

Cette formation permet l'acquisition de crédits de formation.



Coordination et révision des textes : Ariane Courville
 Rédaction : Danic Joncas, Michelle Leblanc, Marie Chagnon
 Correction et mise en page : Isabelle Gagné